



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 065-216502260-20241007-2024055-DE



Séance du 7 octobre 2024 à 18h

-----

2024/055

**Présents :** Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Dominique GAYE, Caroline ECORCHON, Laetitia CAZABAN, Sandrine TREBUCQ

**Absents :** Denis FEGNE (procuration pour Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (procuration pour Gisèle VINCENT), Hélène FRANCES (procuration pour Michel DUHAMEL), Jean-Baptiste MARTINEZ (procuration pour Laetitia CAZABAN), Noémie DEUTSCH, Ingrid BOUTARFA

**Elue secrétaire de séance :** Stéphanie MARQUEZ **Nombre de conseillers en exercice :** 22 **Date de la convocation :** 2 octobre 2024

## COMPETENCE FACULTATIVE : CENTRE DE CONFERENCES/AUDITORIUM DE LOURDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-17,  
Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire de la CATLP du 27 juin 2024 approuvant l'ajout de la compétence facultative « centre de conférences/auditorium de Lourdes ».

Madame la première adjointe informe l'assemblée que la communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a souhaité se doter d'un équipement dont l'objectif est de faire rayonner le territoire, donner une impulsion économique, activer des leviers de développement pour favoriser l'attractivité.

Le futur centre de conférences auditorium, situé sur l'actuel palais des congrès, en cœur urbain de la ville de Lourdes, a vocation à soutenir plusieurs aspects du tourisme dans les Hautes-Pyrénées :

Le tourisme culturel et religieux porté par un sanctuaire qui rassemble chaque année à Lourdes plusieurs millions de visiteurs,

Le tourisme d'agrément qui comporte la culture, le patrimoine, le tourisme vert, le tourisme sportif et l'offre de bien-être (balnéothérapie, stations thermales)

Le tourisme d'affaires visant à structurer une offre de déplacements à but professionnels.

Le positionnement du territoire, sa capacité hôtelière, la facilité d'accès en matière de transports (air, rail, route) viennent conforter la pertinence de cet équipement. Il s'agit de réaliser un lieu de conférences, de congrès et de séminaires. Il abritera également des spectacles et animations de portée communautaire. Il sera aussi équipé d'un espace à haute valeur ajoutée acoustique pouvant accueillir des événements à caractère national et international.

Pour mettre en œuvre ce projet, il appartient à l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de se doter de la compétence facultative de centre de conférences/auditorium de Lourdes.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter aux statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées une compétence facultative "centre de conférences/auditorium de Lourdes et d'autoriser Madame la première adjointe à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

La secrétaire de séance

Stéphanie MARQUEZ



La 1<sup>ère</sup> adjointe



Gisèle VINCENT